

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-corneillier-csspi-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/42975304e33c0ebd8c69adc8>

Date d'obtention : 2024-11-04 20:48:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de se rappeler que seules les personnes formées à l'approche Sexto peuvent utiliser la trousse d'intervention et évaluer une situation impliquant des sextos. Les personnes qui recevraient des confidences d'élève doivent orienter ceux-ci vers les bonnes ressources pour mener à bien l'intervention.

Les étapes de la méthode Sexto peuvent se résumer de cette manière :

- Réception d'informations impliquant des jeunes dans une situation de partage d'images intimes. L'adulte reçoit et se montre rassurant auprès des personnes qui transmettent l'information. Il les soutient dans le processus en adoptant une approche bienveillante et d'ouverture.
- Il s'agit, par la suite, d'une approche qui permettra d'évaluer l'incident sans jugement, de manière objective et en adoptant un ton réconfortant. La grille d'évaluation permettra de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Celle-ci nous permettra également de guider nos interventions pour accompagner les différents jeunes impliqués.
- Il s'agit, également, d'une approche de concertation/collaboration entre le milieu scolaire, les services de police et le DPCP. Nous avons chacun des responsabilités qui permettent d'accompagner les jeunes, de les sensibiliser et de les éduquer quant au phénomène du sextage.

En résumé, il s'agit de prendre le temps d'accueillir la personne qui vient dénoncer une situation de sextage. Selon les répercussions, orienter l'intervention : milieu scolaire (a des répercussions sur le milieu et/ou le jeune) ou le service de police (n'a pas de répercussion sur le milieu scolaire ou le jeune, mais inquiétude du parent par exemple). Se montrer rassurant et adopter une posture où l'on croit la personne. Évaluer l'incident en demeurant objectif et en suivant le questionnaire. Prendre le temps de rencontrer les témoins pour évaluer la situation. Selon s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif, rencontrer l'investigateur. Dans tous les cas de pornographie juvénile, la police sera informée de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens de ces 3 mises en situation présentées :

- Il est important de rencontrer, en premier lieu, la personne qui porte à notre attention une situation de sextage si celle-ci a une ou des répercussions sur la personne ou sur le milieu scolaire (p. ex. : la personne qui a envoyé une photo s'inquiète de l'impact de son geste, elle craint des répercussions en lien avec son intégrité physique ou psychologique, etc.). S'il ne semble pas y avoir de répercussion sur les personnes impliquées ou le milieu scolaire, il sera important de référer la personne vers le service de police.
- S'il y a un refus de collaboration de la victime et de l'investigateur, nous devons contacter le service de police qui prendra en charge la situation. S'il y a collaboration nous procédons à l'évaluation de la situation à l'aide de la trousse d'intervention Sexto.
- Dans tous les cas de pornographies juvéniles, les mineurs impliqués sont rencontrés par la police : pour supprimer les images dans les appareils électroniques, pour une sensibilisation aux Sextos ou pour des accusations (selon la situation).
- Même si nous ne sommes pas dans une situation de pornographie juvénile, il est important de rencontrer les élèves impliqués dans un partage d'image personnelle/intime lorsque cela a un impact sur la personne victime pour avoir un portrait global de la situation pour notamment déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Par la suite, si nous déterminons que nous ne sommes pas en situation de pornographie juvénile, il sera important de traiter le dossier conformément aux politiques de l'établissement pour préserver l'intégrité physique et psychologique de l'élève.
- Même si la situation se déroule à l'extérieur de l'école et avec un adulte, du moment que l'élève vient voir un intervenant scolaire, c'est à celui-ci (s'il est formé) de déclencher le protocole sexto pour évaluer l'incident et guider la suite des actions.
- Lorsque nous sommes face à un acte malveillant, il est important de communiquer avec la police, de rencontrer le jeune, sans faire la grille d'évaluation, et de lui confisquer son téléphone cellulaire pour le remettre à la police.
- Intervenir sur les situations de sextos qui auraient un impact sur la personne victime (élève) ou les témoins (les élèves) ou le milieu scolaire. Nous ne pouvons pas intervenir pour la police (nous ne sommes pas mandataire).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est de m'assurer de confisquer tous les appareils électroniques sur lesquels l'image pourrait avoir circulé; diminuer la résistance qui pourrait être rencontrée chez les jeunes (victime, témoins, investigateurs) en lien avec de potentielles conséquences.

Il y a également toute la partie qui me demande d'agir en fonction de mon code de déontologie.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

